Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques

la cgt

Pau/Bayonne, le 13 mai 2020

A l'attention de :

Monsieur le Président du Conseil départemental
Des Pyrénées Atlantiques
Monsieur Jean-Jacques LASSSERRE

Copie à :

Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux
Aux agents départementaux

Objet : **SITUATION des ASSISTANTS FAMILIAUX DURANT LE COVI-19**

Monsieur le Président,

Nous avons alerté l'administration, en commissions de travail Dialogue social et lors du CT-CHSCT du 7 mai 2020, sur la situation professionnelle de nos collègues assistants familiaux durant la période de crise sanitaire que nous traversons.

Au-delà de l'alerte envers un métier par ailleurs toujours mal reconnu, nous sollicitions le déblocage de moyens financiers destinés à **compenser les dépenses supplémentaires et la planification de temps de congés ou de relais pour celles et ceux qui en expriment la demande.**

Vous le savez la période de confinement a été extrêmement difficile pour les assistants familiaux à tous points de vue.

Depuis le 16 mars dernier, plus d'école. Les assistants familiaux ont donc dû concilier, 7J/7, nuit et jour, vie professionnelle et vie privée, avec peu ou pas de répit pour « souffler », dans une période anxiogène tant pour les agents que pour les enfants confiés. Nous rappelons, par ailleurs, que les enfants accueillis présentent pour certains des pathologies ou des handicaps très importants qui ont décuplé les difficultés vécues par les professionnels.

En l'absence d'école, **les dépenses supplémentaires occasionnées ont été conséquentes** (alimentaires, scolaires : ramettes de papier, encre pour l'imprimante…). Nous relayons également ici la question des masques insuffisants remis aux agents actuellement (1 boite de 10) et la réponse urgente à apporter (cf Protocole sanitaire).

Vous avez annoncé lors du CT du 7 mai qu'**une prime de 100 €** par assistant familial et par enfant était envisagée, soit 1.78 € par jour pour 56 jours allant du 16 mars au 10 mai. Nous pourrions aller jusqu'au 2 juin, certains enfant n'ayant pas encore repris le chemin de l'école…

Nous considérons que le montant de la prime annoncé n'est évidemment pas à la hauteur de l'engagement indéfectible des assistants familiaux depuis le 1er jour de confinement auprès des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance et encore aujourd'hui dans la période de confinement.

A ce sujet, s'agissant du «volontariat » pour le retour à l'école, nous vous interrogeons sur le positionnement de la collectivité dès lors qu'il y a divergence entre parents et assistant familial sur la reprise ou non de l'école des enfants.

A l'instar de l'annonce du Ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier Véran, le 7 mai dernier à l'endroit des personnels des EHPAD qui annonce que «*tous les personnels des EHPAD de France, quel que soit leur statut, percevront une prime pour valoriser leur engagement sans faille pendant cette crise* » - soit 1 000 € dans notre département - nous vous demandons de réévaluer le montant de la prime annoncée pour ces agents.

Nous tenons à rappeler que la CGT - sans relâche - défend l'augmentation du point d'indice gelé depuis 2010 et donc du traitement pour TOUS les agents et qu'elle n'est pas favorable, d'une manière générale, aux primes qui divisent les agents. **Toutefois, nous sommes fortement alertés dans ce climat exceptionnel par ces agents particulièrement éprouvés moralement, mais également d'un point de vue financier, c'est la raison pour laquelle nous portons avec et pour eux cette revendication.**

Cette gratification serait aussi un signe de reconnaissance fort que vous adresseriez à ces agents actuellement épuisés.

Dans l'attente de vous lire,

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Syndicat CGT du CD64
Sandra PEREIRA-OSTANEL
Secrétaire générale